

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 885 portant nomination d'un Conseiller suppléant du Conseil du Contentieux administratif .

n° 885

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 août 1960

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro
31 août 1960

VISAS

Vu l'Ordonnance Organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956, modifié par celui du 4 avril 1957, portant définition des Services de l'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer et énumération des cadres de l'Etat

Vu le décret n° 46-722 du 15 avril 1946, portant réorganisation du Conseil du Contentieux Administratif de la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté n° 2797 du 24 décembre 1959, portant nomination des Membres du Conseil du Contentieux Administratif

Vu le départ en congé de M. Santenach, Inspecteur de l'Enseignement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est nommé Conseiller suppléant du Conseil du Contentieux, M. Morin (Daniel), Administrateur en Chef, 1er échelon, des Affaires d'Outre-Mer, en remplacement de M. Santenach. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission : Le Secrétaire Général, chargé de l'expédition des Affaires courantes, Y. de DARUVAR.